BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIÈRE MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 640

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

805 052 933 RCS Nantes.
DYVEM.
Forme : Société par actions simplifiée.
Capital : 34480 EUR.
Adresse : 13, rue de la Pérouse Novapuls, 44000 Nantes.
Oppositions : Article L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : Me Anne MOREAU Avocat au Barreau de NANTES AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature privée signé électroniquement du 14/06/2023, la société DYVEM, SAS au capital de 34 480 €, dont le siège social est 13, Rue de la Pérouse - 44000 NANTES, immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 805 052 933, et la société REVERSE SYSTEMS, SAS au capital de 125 900 €, dont le siège social est 13, Rue de la Pérouse - 44000 NANTES, immatriculée au RCS de NANTES sous le numéro 895 353 670, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société DYVEM par la société REVERSE SYSTEMS. Les conditions de la fusion ont été établies sur la base des comptes clos le 31/07/2022. La société DYVEM ferait apport à la société REVERSE SYSTEMS de la totalité de son actif, soit 364 028,57 €, à charge de la totalité de son passif, soit 265 929,37 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 106 384,19 €. En rémunération de cet apport net, 13009 actions nouvelles de 10 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société REVERSE SYSTEMS à titre d'augmentation de son capital social de 130 090 €. La société DYVEM détenant 100% des actions de la société absorbante REVERSE SYSTEMS, cette dernière ne pouvant détenir ses propres titres, renonce à ses droits dans sa propre augmentation de capital, qui ne s'élèverait donc qu'à 4 190 € pour porter le capital de 125 900 € à 130 090 €. La prime de fusion s'élèverait à - 23 705,81 €. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 1 action de la société REVERSE SYSTEMS pour 3,773 actions de la société DYVEM. La fusion est soumise aux conditions suspensives de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés ainsi que de l'autorisation préalable de sa réalisation par tous organismes bancaires ou assimilés et par toutes autres personnes auxquelles seraient liées contractuellement ou seraient subordonnées les sociétés REVERSE SYSTEMS et DYVEM (dans la mesure où lesdits contrats ou les dispositions légales ou réglementaires prévoiraient l'obtention d'un accord préalable des personnes concernées en cas de fusion). La fusion prendrait effet rétroactivement au 01/08/2022, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société DYVEM depuis le 01/08/2022 jusqu'au jour de

réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société REVERSE SYSTEMS. La société DYVEM sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L.236-14 et R.236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L.236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de NANTES au nom des deux sociétés le 15/06/2023. Pour avis.

